



## **Enfin un réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent!**

**Rimouski, le 30 août 2023** — C'est un grand jour pour le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) qui accueille avec joie la mise en réserve de quatre territoires de la région, soient Duchénier, Lac de l'Est, rivière Causapscal et rivière Cascapédia. Cette mise en réserve assure la protection de ces territoires et permet de bonifier le réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent. Avec cet ajout, le réseau d'aires protégées bas-laurentien comprend maintenant les 7 territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées qui ont fait l'objet d'un consensus régional en 2013.

Les trois autres territoires en question (Chic-Chocs, rivière Assemetquagan et rivière Patapédia) ont été protégés en décembre 2020. Le ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), monsieur Charrette, s'est d'ailleurs félicité que Québec complète ainsi la protection des « [sept merveilles du Bas-Saint-Laurent](#) ». Cette campagne de promotion, menée en collaboration avec la SNAP Québec, fut un jalon important pour l'atteinte du résultat d'aujourd'hui.

*«Le CREBSL célèbre cette annonce, car il travaille depuis plus d'une décennie dans cette démarche avec l'aide de nombreux partenaires locaux, régionaux et nationaux. L'organisation est prête à poursuivre le travail afin que ces territoires bénéficient enfin d'un statut de protection permanent»,* déclare Patrick Morin, directeur général du CREBSL.

Par cette annonce, Québec répond positivement à la mobilisation du milieu bas-laurentien, mobilisation qui, selon le ministre, a facilité l'action du gouvernement. Les intervenants de la région peuvent être fiers du chemin parcouru depuis le début du processus de création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Le milieu sera d'ailleurs appelé à se mobiliser afin de saisir les opportunités de mise en valeur qu'apportent la présence d'aires protégées dans la région. En plus de protéger des écosystèmes exceptionnels, un tel réseau d'aires protégées accroît l'attractivité de la région.

### **Les étapes à venir**

Le CREBSL tient à souligner qu'il reste des étapes importantes à franchir dans le processus de création des aires protégées. Il importe de finaliser le travail qui permettra l'attribution d'un statut de protection permanent aux sept territoires de la région. Il faudra que les intervenants régionaux et locaux s'entendent notamment sur les délimitations finales des aires protégées, les secteurs à mettre en valeur et les modalités de gestion. Afin d'aider à ce processus, le MELCCFP a mandaté le CREBSL pour la tenue d'ateliers régionaux visant la consolidation du réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent. Plus de détails suivront sous peu.

**INFORMATIONS :**

- Les vidéos et les photos de la campagne « [Les sept merveilles du Bas-Saint-Laurent](#) » lancée en avril 2022 par la SNAP Québec et le CREBSL.
- Le dossier des aires protégées dans la région : [crebsl.com/aires\\_protegees/](http://crebsl.com/aires_protegees/)

**CONTACT :**

Patrick Morin, directeur général  
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent  
(418) 732-9137  
[patrick.morin@crebsl.com](mailto:patrick.morin@crebsl.com)

---

**À propos du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL)**

Le CREBSL est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend seize CRE, regroupant plus de 1000 organismes. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles. Pour en savoir plus : [crebsl.com](http://crebsl.com)